



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale des territoires

PREFECTURE DE LA COTE D'OR

PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'OUCHÉ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 7 mai 2013 une enquête publique au titre du code de l'environnement, sera ouverte du mercredi 5 juin 2013 au vendredi 5 juillet 2013 inclus dans les communes de TROUHANS, GENLIS, NEUILLY LES DIJON, DIJON, MESSIGNY ET VANTOUX, SAINTE MARIE SUR OUCHE, SAINT VICTOR SUR OUCHE, BLIGNY SUR OUCHE et VANDENESSE EN AUXOIS portant sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de l'Ouche, adopté par délibération du 13 novembre 2012 de la commission locale de l'eau.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, pourra être consulté dans les mairies des communes TROUHANS, GENLIS, NEUILLY LES DIJON, DIJON (bureau accueil et information de l'hôtel de ville), MESSIGNY ET VANTOUX, SAINTE MARIE SUR OUCHE, SAINT VICTOR SUR OUCHE, BLIGNY SUR OUCHE et VANDENESSE EN AUXOIS et au siège du GRAND DIJON (40 avenue du Drapeau à DIJON) et les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la direction départementale des territoires de la Côte d'Or : <http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr> (rubriques eau, enquêtes publiques) ainsi que sur le site du SMEABOA : <http://www.ouche.fr> (rubriques SAGE, projet SAGE)

Les observations écrites pourront également être adressées, avant la clôture de l'enquête, au président de la commission d'enquête, au GRAND DIJON 40, avenue du Drapeau BP 17510 21075 DIJON CEDEX, siège de l'enquête.

La commission d'enquête est composée comme suit :

Président :

M. Eugène TROMBONE, ingénieur général des mines, en retraite.

Membres titulaires :

Mme Josette CHOUET LEFRANC, enquêtrice à la direction régionale de la concurrence, consommation et répression des fraudes, en retraite,

M. Bernard MAGNET, colonel de gendarmerie, en retraite

Membre suppléant :

M. Jean-François DURAND, chargé de mission en suivi de constructions publiques, en retraite.

En cas d'empêchement de M. Eugène TROMBONE, la présidence de la commission sera assurée par Mme Josette CHOUET LEFRANC, membre titulaire de la commission.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à M. Pascal VIART responsable du projet de SAGE, syndicat mixte d'étude et d'aménagement du bassin de l'Ouche et de ses affluents – 40, avenue du Drapeau 21000 DIJON tel : 03 80 67 45 17

De plus, un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir les observations aux jours et heures suivants :

à DIJON au siège du GRAND DIJON (40 avenue du Drapeau) : mercredi 5 juin 2013 de 9h00 à 12h00
jeudi 20 juin 2013 de 16h00 à 19h00
vendredi 5 juillet 2013 de 14h00 à 17h00

à la mairie de MESSIGNY et VANTOUX : jeudi 6 juin 2013 de 14h00 à 17h00
mardi 25 juin 2013 de 9h00 à 12h00

à la mairie de GENLIS : samedi 15 juin 2013 de 9h00 à 12h00
mardi 2 juillet de 14h00 à 17h00

à la mairie de BLIGNY SUR OUCHE : mercredi 19 juin 2013 de 9h00 à 12h00
vendredi 28 juin 2013 de 14h00 à 17h00

à la mairie de SAINT VICTOR SUR OUCHE : jeudi 13 juin 2013 de 9h00 à 12h00
jeudi 27 juin 2013 de 9h00 à 12h00

à la mairie de SAINTE MARIE SUR OUCHE : lundi 10 juin 2013 de 14h00 à 17h00

à la mairie de VANDENESSE EN AUXOIS : samedi 22 juin 2013 de 9h00 à 12h00

à la mairie de NEUILLY LES DIJON : mardi 2 juillet 2013 de 9h00 à 12h00.

Le préfet de la Côte d'Or est compétent pour approuver par arrêté le SAGE du bassin versant de l'Ouche.

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public soit dans les communes où le dossier aura pu être consulté, soit à la préfecture de la Côte d'Or – direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse à DIJON, ou sur le site <http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr> (rubriques eau, enquêtes publiques)

Pour le préfet et par délégation, la responsable du bureau police de l'eau,

signé Eléonore ROUSSEAU